

37990 - Report du paiement de la zakate de fin de Ramadan

La question

Ayant voyagé dans la 27e nuit du Ramadan, j'ai oublié d'acquitter la zakate de fin de Ramadan et je ne l'ai pas encore payée...

La réponse détaillée

Celui qui retarde délibérément le paiement de la zakate de fin d'année commet un péché et doit se repentir devant Allah et procéder à un rattrapage. Car la zakate en question est une pratique cultuelle que l'écoulement de son temps normal n'autorise pas à abandonner. A cet égard, elle est comme la prière. Puisqu'il s'agit dans le présent cas d'un oubli, l'intéressée n'a commis aucun péché, mais elle devra procéder à un rattrapage. L'absence de péché résulte des arguments généreux qui excusent l'oublié. Et la nécessité du rattrapage découle des arguments avancés plus haut.

Allah est le garant de l'assistance.